

ADVICE

Important Information on the Canadian Registered Covered Bond Programs' Legal Framework

No. 3

Date: December 27, 2013

AVIS

Renseignements importants au sujet du Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées

N° 3

Date : le 27 décembre 2013

2014 FEE SCHEDULE CANADIAN REGISTERED COVERED BOND PROGRAMS

1.0 Purpose

To advise registered issuers and potential registered issuers, of the 2014 fee schedule for the Canadian Registered Covered Bond Programs.

2.0 Background

Under Section 21.59 of the *National Housing Act* (NHA), CMHC has the authority to establish fees in relation to the administration of these programs. The fees that are set are to be sufficient to offset internal and external costs with respect to the performance of CMHC's obligations under the NHA in relation to covered bonds; for example, the costs related to the processing of applications for registered issuers and registered programs and for maintaining the Canadian Covered Bond Registry.

Estimates for both the costs to establish the covered bond framework and for the first year of operation were developed in 2012. One fee was set for 2013 in the amount of \$700,000, which included the fees for application for registration as an issuer and for a program as well as the annual fee. Annual fees and registration fees were to be revisited in 2013 to reflect the actual costs incurred.

LISTE DES DROITS POUR 2014 PROGRAMMES INSCRITS CANADIENS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

1.0 Objet

Informers les émetteurs inscrits et les émetteurs inscrits éventuels des droits qui seront appliqués en 2014 relativement aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées.

2.0 Contexte

En vertu de l'article 21.59 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la SCHL a le pouvoir de fixer des droits relatifs à l'administration de ces programmes. Les droits fixés doivent être suffisants pour couvrir les dépenses internes et externes engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la LNH relativement aux obligations sécurisées, notamment les coûts liés au traitement des demandes d'inscription des émetteurs et des programmes et à la mise à jour du Registre canadien des obligations sécurisées.

Les coûts estimatifs pour la mise en place du cadre juridique des obligations sécurisées et son fonctionnement pendant sa première année d'existence ont été établis en 2012. Les droits pour 2013 ont été fixés à 700 000 \$, qui comprenait les droits liés à la demande d'inscription à titre d'émetteur, les droits liés à la demande d'inscription d'un programme et les droits annuels. Les droits annuels et d'inscription devaient être revus en 2013 afin qu'ils reflètent les dépenses réelles engagées.

3.0 Fee Structure

The 2014 annual fees under the Canadian Registered Covered Bond Framework will be \$350,000 per issuer.

The fee for application as a registered issuer, for a registered program and the annual fee for the first year will remain at \$700,000. The fees will continue to be monitored to ensure they cover only those costs that have been incurred.

4.0 Enquiries

Please e-mail any enquiries to ccba@cmhc.ca.

3.0 Structure des droits

Les droits annuels au titre du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes s'élèveront à 350 000 \$ par émetteur en 2014.

Les droits couvrant la demande d'inscription en qualité d'émetteur inscrit, la demande d'inscription d'un programme et les droits annuels pour la première année demeureront à 700 000 \$. Les droits feront toujours l'objet d'un suivi afin qu'ils ne couvrent que les dépenses engagées.

4.0 Demandes de renseignements

Veillez transmettre vos demandes de renseignements par courriel à l'adresse aosc@schl.ca

Le Vice-président, Marchés financiers



Wojciech (Wojo) Zielonka
Vice-President, Capital Markets